

LETTRE D'ENTENTE FAITE LE 5<sup>e</sup> JOUR DE MAI 2020,

ENTRE : L'UNIVERSITÉ DE MONCTON, ci-après appelée « l'Employeur »  
D'UNE PART,

- et -

L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES, PROFESSEURES ET  
PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON,  
ci-après appelée « l'Association »,

D'AUTRE PART.

**OBJET : Le salaire et les conditions de travail  
des bibliothécaires et des chargées et chargés d'enseignement clinique**

**ATTENDU QUE :**

Les présentes négociations ont été écourtées en raison de la pandémie COVID-19.

**LES PARTIES CONVIENNENT :**

- a) Que le salaire et les conditions de travail des bibliothécaires et des chargées et chargés d'enseignement clinique font l'objet d'une demande importante de l'Association depuis le 24 juillet 2019;
- b) Que les parties ne sont pas parvenues à une entente lors de la présente négociation;
- c) Que le salaire et les conditions de travail, y compris les bénéfices et avantages sociaux, seront discutés lors de la prochaine négociation;
- d) Que, à la suite de discussions de bonne foi lors de la prochaine négociation, si les parties ne parviennent pas à conclure une entente sur ces questions, un comité bipartite de quatre (4) membres sera formé à la fin des négociations à l'intérieur d'une période de soixante (60) jours pour les étudier; et
- e) Que les membres de ce comité transmettront leurs rapports à l'Employeur et à l'Association dans un délai ne dépassant pas douze (12) mois.

**EN FOI DE QUOI**, l'Université et l'Association ont fait signer les présentes par leur représentant autorisé comme en date du jour et de l'an en premier lieu mentionnés.

Pour l'Université de Moncton

Pour l'Association

\_\_\_\_\_  
Jacques Paul Couturier  
Recteur par intérim

\_\_\_\_\_  
Mathieu Lang  
Président

En foi de quoi, les délégués autorisés ont signé à Moncton, N.-B., ce 6<sup>e</sup> jour de mai 2020.

Pour l'Employeur

Pour l'ABPPUM

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Président

Comité de négociation

Comité de négociation